

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/01/04

Objet : 04 - Marché n° VN26003 – Nettoyage des vitres pour Vire Normandie

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise NETTO DECOR PROPRETE

Décide

- De signer l'accord-cadre n° VN26003 – Nettoyage des vitres pour Vire Normandie avec l'entreprise **NETTO DECOR PROPRETE**, SIRET 331 530 709 001 11, domicilié au 355 rue de l'Industrie, 14500 VIRE NORMANDIE.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Maximum HT
35 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an. Il est reconductible tacitement 3 fois 1 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

L'exécution des prestations débute à compter du 01/03/2026.

Fait à Vire Normandie, le 13 janvier 2026

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260129-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2026/01/04 du 13 janvier 2026

